

Charte du Bureau d'Accueil des Tournages de la Loire

Préambule

La région Auvergne Rhône Alpes est l'un des principaux territoires français de production cinématographique. Le Bureau d'Accueil des Tournages de la Loire (BAT Loire) est une association à but non lucratif, qui a vu le jour en novembre 2016 consécutivement à un état des lieux des acteurs de l'image dans le département de la Loire. Suite à la fusion de ces deux régions, Auvergne et Rhône Alpes, le Bat Loire se positionne naturellement comme une passerelle de choix au travers de décors variés, et d'un réseau de professionnels probant.

Basé à Saint-Etienne, le BAT Loire, soutenu par les collectivités territoriales, poursuit une mission d'intérêt général pour faciliter les tournages et/ou la post-production dans le département, ainsi que l'accès aux ressources locales. **Il pratique à ce titre un service gratuit**, sans jamais se substituer ou empiéter sur les compétences proposées par les professionnels du secteur. Il s'inscrit ainsi dans la lignée du réseau des Bureaux d'Accueil de Tournages existant à l'échelle nationale.

Les services du BAT Loire sont destinés aux professionnels de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, quelle que soit la nature de la production (long et court-métrage, fiction télévisée, documentaire, animation, publicité, film institutionnel, etc.), et quelle que soit la nationalité du projet ou de la société qui en est productrice.

ART 1/ Les missions :

a) Accompagner les sociétés de production et les auteurs pour :

- Leurs pré-repérages par le biais d'une base de données iconographiques, et la mise en relation avec les repéreurs professionnels locaux.
- Leur recrutement des techniciens locaux en s'appuyant sur la base TAF développée par le BAT Loire.
- Leurs démarches pour les demandes d'autorisation de tournage.
- Leur casting, avec les artistes, comédiens, figurants inscrits sur la base TAF du BAT Loire, et mise en relation avec les directeurs/trices de casting locaux.
- Leur hébergement et transport par le biais de listings fournis par les Offices du Tourisme du département et une mise en relation avec les régisseurs/seuses locaux.
- L'identification et la mise en relation avec les prestataires techniques du territoire.

Le cadre de l'accompagnement sera construit conjointement par l'équipe des sociétés de production, les professionnels du territoire impliqués et le BAT Loire.

- b) Repérer, référencer et fédérer les acteurs de l'image de la Loire.**
- c) Valoriser le département de la Loire, en mettant en avant les compétences humaines, la diversité des décors et les richesses du patrimoine.**

ART 2/ Les valeurs :

- Le BAT Loire tient à nouer des relations de confiance avec tous ses interlocuteurs.
- Le BAT Loire s'engage à travailler en toute transparence.
- Le BAT Loire n'intervient à aucun moment sur les questions financières et les négociations entre productions et prestataires, techniciens, artistes, comédiens, figurants, location/production de décors, etc.
- Le BAT Loire ne délivre aucune subvention ou budget de production.
- En aucun cas le BAT Loire ne peut se substituer aux compétences d'un professionnel du secteur. Son rôle est d'être un facilitateur, qui effectue un travail de mise en relation.

ART 3/ La gouvernance :

- Le BAT Loire est administré par 13 à 21 membres de l'association répartis en 6 collèges
- Membres actifs du territoire, dont le champ d'activité est le cinéma ou l'audiovisuel, à titre personnel (plafonné à 4 membres)
- Sociétés du territoire dont le champ d'activité est le cinéma ou l'audiovisuel (plafonné à 4 membres)
- Associations du territoire dont le champ d'activité est le cinéma ou l'audiovisuel (plafonné à 4 membres)
- Membres d'honneur professionnels extra-territoriaux (plafonné à 3 membres)
- Sociétés et associations ligériennes, membres d'honneurs, dont le champ d'activité est hors cinéma et audiovisuel (plafonné à 3 membres)
- Collectivités territoriales partenaires (plafonné à 3 membres)
- Chaque membre du Conseil d'Administration dispose du droit de vote selon la répartition suivante : un membre = une voix.

ART 4/ Les modalités de collaboration avec le BAT Loire:

- a) Identification du projet**

- Pour permettre au BAT Loire d'accompagner au mieux les productions dans leurs démarches, celles-ci sont invitées à fournir en amont et à l'issue de l'accompagnement les éléments suivants :
- Le formulaire d'identification du projet à remplir en ligne :

https://drive.google.com/open?id=1wTJoOErNFPRI8MZcUeBI8YwL5Ur4U1oi7_LmDmrSUW8

b) Confidentialité :

- Le BAT Loire s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies par les équipes de production en amont et à l'issue du film, hors autorisation de publication données pour les besoins de communication de l'association.

ART 5/ Vie associative :

- Vous pouvez soutenir le projet en adhérent au BAT.
- A travers cette adhésion, vous encouragez le projet associatif, vous marquez votre intérêt pour cet axe de développement du département et d'attractivité du territoire, vous facilitez les actions accompagnements.
- Vous renforcez l'image du BAT auprès des institutions et des collectivités.
- Vous pourrez également prendre part à la gouvernance de l'association lors de l'assemblée générale.
- Tarif libre avec un minima de 20€.

Pour tout autre service et demande spécifique, pensez à contacter le BAT Loire
contact@batloire.fr - 06 29 02 24 28 - formulaire de contact : www.batloire.fr

Le Président
Christophe Liabeuf